



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

17 mars 2023

Délibération du CA n° 2023/10

Objet : Transaction marché – réhabilitation des cuisines collectives de la Résidence Lebon

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu l'arrêté ministériel du 13/12/2022, portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER dans l'emploi de directeur général du CROUS de Clermont Auvergne à compter du 1er janvier 2023,
Vu la décision du Conseil d'Administration du crous Clermont Auvergne du 17 mars 2023 relative à l'autorisation de signer des transactions,
Vu l'avis favorable du Contrôleur Budgétaire Régional du 6 mars 2023

Rapporteur :

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

La transaction avec la société Mobidécor concernant la réhabilitation des cuisines collectives de la Résidence Lebon est approuvée **à l'unanimité**

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **26** dont **13** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **26**

Clermont-Ferrand, le 17 mars 2023
Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes